



## Commission Régionale Développement du Football Féminin

### Compte-rendu de la réunion Commission Développement du Football Féminin du 4 novembre 2021 A l'Aréna de Liévin

Présidence : Joëlle DOMETZ-RIGAUT

Présents : Pauline BLONDEAU, Laurence DEMAILLY, Micheline GOLAWSKI, Stéphanie WEENS  
Dominique DELABIE, Éric FRELING, Thomas COUSSON.

En visio : Stéphane MILLE

Excusé : François-Xavier DUFOUR

---

Les différents axes du plan de développement du football féminin sont abordés par les membres de la commission, à travers une présentation de Laurence DEMAILLY, CTR DAP.

#### A - Etat des lieux de la ligue de 2018 à 2021

Une présentation générale du football féminin sur le territoire de la LFHF est effectuée aux membres de la commission.

#### B – Etat des lieux des pratiques :

Un état sur les pratiques actuelles au sein des différents districts est présenté.

On recense 290 équipes féminines de U6 à U16 F District (foot à 5 et à 8).

Dans le cadre du développement de la pratique du foot à 5, les membres échangent sur l'opportunité de mutualiser l'acquisition de buts afin de rendre la pratique plus attractive.

#### C – Projet de développement de la pratique féminine et féminisation :

Les membres rappellent les différents objectifs du développement de la pratique féminine et de la féminisation :

- Pérenniser et améliorer ce que nous mettons en place envers le public féminin
- Créer une offre de pratique en adéquation avec le nombre de filles et les spécificités de chaque territoire
- Développer et structurer les écoles de foot féminines au sein des clubs
- Féminiser le football
- Améliorer la communication sur la pratique féminine



#### D – Feuille de route « développement et animation des pratiques »

Les membres actent la feuille de route de la commission qui s'agence autour de 3 points : programmes de pratiques, plan de développement et structuration des clubs.

#### E – Offre de pratique foot à 5 de U9 à U16F :

La commission valide le développement de la pratique foot à 5 à l'échelle de la LFHF pour les territoires non dotés d'autres offres de pratique afin de pérenniser le développement du football féminin.

#### F – Pratique féminine : projet d'harmonisation des calendriers dans le territoire de la Ligue.

#### G – Réunion des clubs :

Une réunion sera organisée en début d'année 2022 avec les clubs féminins afin d'échanger sur les championnats régionaux jeunes féminines.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la publication du procès-verbal de la réunion concernée. L'appel doit être adressé à la commission, de préférence par courrier électronique (llavoisier@lfhf.fff.fr) via l'adresse mail officielle du club ou par tout autre moyen (courrier recommandé ou télécopie). A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant de 150€ qui sera débité du compte du club appelant.

**Micheline GOLAWSKI**  
Secrétaire

**Joëlle DOMETZ-RIGAUT**  
Présidente